

C@rnetinfo

Toute l'info municipale en quelques lignes

N°53/Décembre 2020

Consulter le site internet de la mairie : www.carnetin.fr



NOEL 2020

Samedi 18 décembre

En cette fin d'année particulière où les précautions étaient de mise, la mairie a fait le choix de protéger nos anciens, mais aussi nos plus jeunes.

Donc pas de gâteaux et pas de père Noël.

Malgré tout, les élus ont distribués les colis à nos aînés. Une valisette pleine de bons produits du sud-ouest de la France.

Chacun est reparti avec le sourire et malgré tout heureux de pouvoir se souhaiter de bonnes fêtes de vive voix.

Puis, vers 16h, les enfants âgées de 0 à 5 ans ont eu la joie de recevoir un livre. Le Père Noël n'était malheureusement pas au rendez-vous, ses rennes qui tirent habituellement son traineau étant confinés.

Lancement de notre nouveau site internet dans quelques jours

Ce nouveau site internet facilitera l'accès aux informations que vous recherchez et offrira une navigation simplifiée et intuitive.

ETAT CIVIL 2020

MARIAGES

David PENA et
Joanna Claudine Christiane CORTES
Se sont unis le 20 juin

Jérémy Marcel Jacki AUBRY et
Carolane Jeanne Francine SOULAIRE
Se sont unis le 26 septembre

Arnaud Jean Guy LEROY et
Claire Monique Augustine LOUBIERE
Se sont unis le 3 octobre

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

NAISSANCES

Lucie Fatima Thérèse MORENO
née le 3 janvier
Gabin André Jordan SEMMET
né le 15 juin
Timéo Milo Thierry PASCARD
né le 6 septembre

Bienvenue à tous

DÉCÉS

Sandrine Anna Germaine CHEVALIER
épouse MEDJIDI
Rolande Josiane CERNON
Sincères condoléances aux familles



SAPIN DE NOËL
Comment s'en débarrasser ?



> Les sapins sont à apporter en déchetterie (et à déposer dans la benne dédiée aux déchets verts). Ils seront alors valorisés en compost. Les sapins floqués sont à déposer dans la benne des déchets incinérables car ils ne peuvent pas être compostés.

> Les petits sapins de moins de 1,5 m de hauteur, dont la base du tronc ne dépasse pas 10 cm de diamètre, peuvent faire l'objet d'un enlèvement lors de la collecte des ordures ménagères (à condition qu'ils soient présentés en sacs bien fermés). **Cette mesure est valable exclusivement du 1^{er} au 31 janvier 2021.**

FLASH INFO : DEPOSEZ VOS SAPINS NON FLOQUÉS DANS L'ENCLOS INSTALLÉ A CET USAGE PRES DE LA MAIRIE JUSQU'AU 15 JANVIER 2021. ILS SERONT BROYÉS ET COMPOSTÉS PAR NOS SOINS.

Modification du service Transport à la demande

Les réservations pour un trajet à partir du 1^{er} janvier 2021 sont d'ores et déjà ouvertes.

Il suffit de se créer un nouveau compte sur l'application mobile TàD Ile-de-France-Mobilités

*Site internet : <https://tad.idfmobilites.fr/>

*Par téléphone au 09 70 80 96 63

BUS TàD Mairie de Mame-la Vallée

Information

À partir du 1er janvier 2021 votre service Plus de Pep's change de nom et devient **Transport à la Demande de Mame-la Vallée**

Pour voyager à partir du 1er janvier 2021

Les destinations et services restent identiques ! Seules changent les modes de réservations. Vous devrez vous créer un nouveau compte et réserver votre trajet sur :

- l'application **TàD Ile-de-France Mobilités**
- le site tad.idfmobilites.fr
- le téléphone **09 70 80 96 63** (du lundi au vendredi de 9h à 18h, coût d'un appel local)

Pour voyager jusqu'au 31 décembre 2020

En revanche, **pour réserver vos voyages en décembre : Ne changez rien !** Continuez d'utiliser votre application et le site internet Plus de Pep's ou de nous appeler au 01 60 07 00 21